

**Mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février sur l'ensemble du territoire**  
à l'exception des territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James

### Mise en place d'un couvre-feu entre 20 h et 5 h



Interdiction de se déplacer hors  
de son lieu de résidence

Exception pour les soins de santé, les raisons  
humanitaires et le travail jugé prioritaire

### Aucune visite permise

Les personnes seules ne peuvent voir qu'une autre  
personne seule

### Maintien de la fermeture des commerces non essentiels

- Livraison et cueillette à la porte permises  
jusqu'à 19 h 30, au plus tard
- Les restaurants, gyms, théâtres, cinémas,  
salons de coiffure et lieux de culte demeurent  
fermés
- Fermeture de tous les commerces à 19 h 30,  
à l'exception des pharmacies  
et des stations-service
- Les restaurants peuvent poursuivre la livraison  
après 19 h 30

### Télétravail obligatoire

Toutes les entreprises et les tours de bureaux  
doivent être fermées

### Activités intérieures et extérieures

Toutes les activités sociales, récréatives  
ou sportives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,  
doivent se limiter à la bulle familiale ou aux  
personnes résidant à la même adresse

Aucune activité de groupe n'est permise

Les activités sportives intérieures sont interdites,  
à l'exception des cours d'éducation physique  
et des programmes particuliers en contexte scolaire,  
de l'entraînement des athlètes identifiés et des  
sports professionnels qui ont reçu une autorisation  
des autorités de la santé publique

### Renforcement des mesures dans les écoles



#### • Écoles primaires

Réouverture le **11 janvier**

Port du couvre-visage obligatoire  
dans les corridors et les aires communes  
pour tous et en classe pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années

Cette obligation ne s'applique pas au préscolaire

#### • Écoles secondaires

Réouverture le **18 janvier**

Port du masque de procédure obligatoire  
en classe pour tous, sans exception

## Fermeture des édifices municipaux

En raison des mesures gouvernementales en  
vigueur concernant la COVID-19, nos édifices  
municipaux seront fermés au public jusqu'au  
8 février 2021.

Merci de votre compréhension!